

Comité des parties prenantes de la filière REP des Articles de Sport et de Loisirs – 19 septembre 2022

Relevé de décisions

Ordre du jour :

1. Fonds réparation ASL
2. Barème des contributions 2023

1. Fonds réparation

Conformément aux articles D541-92 et L541-10-4 du Code de l'environnement, Ecologic a présenté au comité les mesures relatives au déploiement du fonds réparation ASL

L'avis du CPP est favorable à l'unanimité :

- ➔ Collège Producteur : Decathlon, MFC, USC
- ➔ Collège Opérateur : ESS France, FEI, CME
- ➔ Collège Collectivité : AMORCE, CNR
- ➔ Collège Association : FNE

2. Barème des contributions 2023

Conformément aux articles D541-92 et L541-10-2 du Code de l'environnement, Ecologic a présenté son barème des contributions 2023 pour les ASL.

L'avis du CPP est favorable à l'unanimité :

- ➔ Collège Producteur : Decathlon, MFC, USC
- ➔ Collège Opérateur : ESS France, FEI, CMEx2
- ➔ Collège Collectivité : AMORCE, CNR
- ➔ Collège Association : FNE

